

Réforme du collège

« **La journée du 26 janvier contre la réforme du collège doit être exemplaire.** »

C'est ce qu'a indiqué l'intersyndicale à la presse qu'elle avait invitée jeudi 21 janvier à **débattre de la réforme du collège.**

Toutes les organisations syndicales ont rappelé s'attacher à ce que cette journée de grève et de manifestations apporte la démonstration que **la volonté est toujours entière** chez les personnels **de parvenir à l'abrogation.**

Elles ont démontré, **exemples à l'appui** dans plusieurs académies, que les mobilisations dans les établissements **contre la formation-formatage** ont pris diverses formes, et que les professeurs sont particulièrement choqués par **l'impréparation et l'amateurisme** des « formateurs », **personnels d'encadrement** le plus souvent, venus « prêcher la bonne parole », **incapables de répondre aux arguments** qui

leur étaient opposés.

Au moment où commencent à être présentées dans les établissements **les Dotations Horaires Globales (DHG)** pour la rentrée prochaine, on entrevoit que, certains chefs d'établissements affirment qu'**elles pourraient être en partie maintenues** mais en contrepartie, par exemple, de **l'arrêt des dédoublements** de classe.

Cette journée doit aussi être l'occasion d'une expression **contre la réforme du lycée** dont la réforme du collège n'est que **l'avatar le plus malfaisant** et dont le ministère refuse toujours de faire **un bilan réel et sincère.**

Dans ces conditions, le SNCL-FAEN a indiqué qu'il demande à tous **les professeurs de collège mais aussi de lycée** de se mobiliser et de **participer aux manifestations** qui auront lieu localement dans **des cortèges bien identifiés** appelant clairement à **l'abrogation de cette réforme du collège.**

Grandes manœuvres sur l'allemand

Quelques jours avant l'annonce par la ministre (22 janvier) des **cartes académiques des langues**, les grandes manœuvres sont commencées pour tenter de démontrer que les détracteurs de la réforme du collège et tout particulièrement **les professeurs germanistes**, s'inquiètent **à tort.**

Les **manipulations** vont bon train de la part de **certains recteurs** qui cherchent à maintenir les classes bilangues, parfois même **sous la pression**, en multipliant **les cours d'allemand en primaire** et justifier ainsi **les maintiens** de ces enseignements en 6^{ème}, selon le principe de la continuité pédagogique.

Manipulations à nouveau dans la **communication ministérielle** qui affirme l'augmentation **du nombre de postes** d'enseignants germanistes en 2016.

Nous réfutons cet argument : **près de 30 % des postes offerts aux concours ne sont pas pourvus** faute d'un nombre suffisant de candidats.

Il est plus clair en revanche que les nouveaux recrutés

devront tout d'abord être utilisés pour **remplacer les professeurs** partis en retraite ainsi que les nombreux contractuels régulièrement recrutés.

Le gouvernement met aussi en avant le nombre d'élèves qui vont apprendre l'allemand en 2016 et se fixe **+ 8 %** en primaire et **+ 6 % en LV2.** Tout en oubliant que ce sont essentiellement **les zones frontalières** qui sont concernées.

Dans de nombreux départements, l'enseignement de **l'allemand n'existe plus** dans le premier degré. Alors que près de **95 % des élèves y étudient l'anglais**, il serait illusoire de penser pouvoir implanter l'allemand **en concurrence** avec l'anglais à l'école primaire.

Voilà pourquoi le SNCL-FAEN affirme avec raison, **en appui des associations** de professeurs d'allemand, que la suppression des classes bilangues met l'apprentissage de la langue allemande **en danger** et qu'elle crée **une disparité** entre les académies qui pourront maintenir les classes bilangues et les autres.



Enseignants français : combien gagnez-vous ?

Une récente enquête de l'OCDE (qui comprend **36 pays** parmi les plus « riches »), nous rappelle quelques vérités bien connues des enseignants sur **leur rémunération**.

En comparaison de leurs homologues étrangers, les enseignants français sont globalement **moins payés**. Un enseignant du primaire avec 15 ans d'ancienneté gagne ainsi nettement **en-dessous de la moyenne** des pays de l'OCDE.

La France occupe le **24^{ème} rang** sur 36 pays.

Pour ne rien arranger, **ce salaire a diminué** en valeur réelle entre 2000 et 2003 dans deux pays, **la France (- 11 %)** et l'Angleterre (- 8 %).

Partout ailleurs où les données sont disponibles, les salaires ont **augmenté de 14% en moyenne**.

A l'aube d'une **mobilisation** en France pour dénoncer **une nouvelle baisse du pouvoir d'achat** des fonctionnaires au mois de janvier 2016 suite à l' **augmentation des cotisations retraites**, la loi de Finances 2016 entérine le gel du point d'indice (depuis 2010) et renforce les effets les plus néfastes du protocole PPCR.

Le **SNCL-FAEN** dénonce une fois de plus des mesures qui **enfonce**nt **graduellement** les fonctionnaires et agents publics (dont les enseignants) dans **la précarité**.

Aujourd'hui, **les métiers de l'enseignement** n'attirent plus dans notre pays ; l'une des causes majeures en est **le peu d'attrait** que constituent nos salaires.

A niveau égal de qualification, dans certaines spécialités, travailler pour l'Education nationale relève de **la pure inconscience** alors que dans l'industrie les perspectives sont **plus alléchantes** en termes de salaire.

Autre facteur : le peu de **reconnaissance sociale** dont bénéficie un enseignant dans notre pays ; un métier **dévalorisé, mal payé, peu considéré** par ceux-là mêmes censés mettre en place des politiques éducatives permettant **d'améliorer les conditions** d'apprentissage des élèves et d'exercice de leurs professeurs.

Comment peut-on prétendre ainsi **motiver les jeunes diplômés** à s'investir dans le service public d'éducation ?

Le **SNCL-FAEN** milite pour une **revalorisation complète des salaires** enseignants et de leurs conditions de travail permettant de démontrer **l'attachement** que porte la Nation à ceux dont le métier est de **former la jeunesse de ce pays**.

Accès au corps des agrégés

Une note de service du 24 décembre dernier précise les modalités d'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude.

Ces modalités restent inchangées par rapport à l'année dernière.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 27 janvier.

Nous rappelons que ces candidatures sont ouvertes à tous les professeurs certifiés, de lycée professionnel ou d'éducation physique et sportive de l'académie qui seront âgés d'au moins 40 ans au 1^{er} octobre prochain.

Les actes de candidature se font via internet au travers du portail des services i-Prof.

Une lettre de motivation devra être jointe à votre CV (lui-même rempli via lprof).

Pour ce qui concerne l'ancienneté de service, elle doit être d'au moins dix années au 1^{er} octobre 2016, dont au moins 5 dans le corps actuel.

Mardi 26 janvier

Continuons à dire NON !

à la réforme du collège imposée par le gouvernement